



## ÉDITO

On peut se demander si la présence humaine sur Terre n'atteint pas des seuils limites : 8 milliards aujourd'hui, 10 milliards vers 2050. Les ressources de la planète s'épuisent. Alors pourquoi chercher à accroître encore la natalité ?

Pour financer la protection sociale et les retraites ?

Un projet de conflit militaire pour différents états ?

Le contrôle du corps des femmes et de leur fécondité a toujours été un enjeu politique.

Oui depuis 2010, le taux de natalité fléchit en France mais est-ce une catastrophe ?

Le taux de fécondité s'établit à 1,68 enfant par femme, chiffre suffisant, si l'on admet que la population française puisse s'accroître tranquillement du fait d'un solde migratoire actuel positif de 180000 personnes par an pour 68 millions d'habitants.

La fertilité humaine est menacée par les pollutions, les perturbateurs endocriniens, les pesticides que nous ingérons sans même nous en rendre compte.

La préoccupation écologique devient majeure y compris sur la question de la natalité.

Au problème des solutions existent. Par exemple la mise à contribution des profits et des grandes fortunes, ou l'utilisation

des technologies numériques à des productions utiles, réparties équitablement, avec un temps de travail réduit.

Une société d'égalité et de confiance en l'avenir, voilà ce qu'il faut aux femmes et aux couples pour réaliser leur désir d'enfant, lorsqu'ils en ont un.

**Le 8 MARS** sera une journée internationale pour le droit des femmes à refuser ou à interrompre une grossesse avec l'inscription de l'IVG dans la Constitution, mais aussi contre les violences sexistes et sexuelles.

Ce sera une journée de convergence interprofessionnelle sur l'égalité et la mixité et la défense de toutes les revendications soutenues par la CGT.

**Soyons nombreux dans l'action  
et les manifestations !**

**Chantal LECOFFRE**



**Notre prochaine Assemblée Générale se tiendra salle  
Alain NOIRÉ à BIARD**

**le mardi 09 avril 2024 à 14 heures 30**

## IL NOUS A QUITTÉS

### **Gaston PISSON-LAVIGNE**



Né le 11 septembre 1925 à Pau (Basses-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques), mort le 27 mai 2023 à Ruffec (Charente) ; cheminot, ajusteur ; syndicaliste CGT, secrétaire du syndicat CGT des cheminots de Vitry-sur-Seine, délégué du personnel, membre du bureau de la section technique Matériel, membre de la commission CGT de contrôle financier du réseau Sud-Ouest ; militant du Mouvement de la Paix.

En avril 1944, refusant de participer au Service du Travail Obligatoire (STO), Gaston Pisson-Lavigne parvint à être embauché à la SNCF grâce à l'appui d'un cadre de l'entreprise habitant dans le même immeuble que sa famille.

En mai 1944, Gaston se syndiqua à la CGT clandestine et, très rapidement, il commença à pratiquer des actes de sabotage.

Le 10 août 1944, Gaston participa à la grève générale insurrectionnelle organisée par la Fédération CGT des Cheminots.

Gaston Pisson-Lavigne effectua toute sa carrière cheminote aux ateliers de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne).

Aux côtés de ses camarades cheminots, il vécut plusieurs grands mouvements sociaux.

Ce fut notamment le cas de celui de mai 1968.

Une fois à la retraite, retiré dans les Charentes en 1985, Gaston Pisson-Lavigne demeura adhérent de la CGT au sein de la section des retraités des Cheminots CGT de la Vienne. En 2023, âgé de 98 ans, il réglait ses cotisations pour la 79<sup>ème</sup> année.

Outre son engagement syndical, il milita aussi au Mouvement de la Paix. Il fonda la section de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) de cette organisation dont il assura la direction locale. Le Mouvement de la paix militait notamment contre l'accroissement des armes nucléaires et pour la paix au Vietnam.



Gaston Pisson-Lavigne, juillet 1944

[DR IHS-CGT des cheminots]

SOURCES : Archives de l'IHS-CGT des Cheminots.

## Hommage aux 23 FTP - MOI de l'affiche rouge



Le 21 février 2024 a été marqué par l'entrée de Missak et Mélinée Manouchian au Panthéon.

**Missak, héros de la résistance, chef militaire des Francs-Tireurs et Partisans de la main d'œuvre immigrée (FTP-MOI) de la région parisienne et Mélinée, sa femme, commissaire militaire des FTP-MOI, décédée en 1989.**

Avec cette entrée au Panthéon ce sont aussi les 22 autres membres du groupe Manouchian qui accèdent à la plus haute reconnaissance de la France. Arrêtés en novembre 1943, torturés, condamnés à mort et exécutés le 21 février 1944 au Mont-Valérien pour 22 d'entre eux, le 10 mai pour Olga Bancic, seule femme du groupe, décapitée à Stuttgart.

Ils étaient d'origines et de confessions diverses : Arméniens, Espagnols, Italiens, Français, Polonais, Juifs d'Europe de l'est... ils avaient également vécu des histoires différentes. Ils étaient unis contre le nazisme et le fascisme. Ils avaient la farouche volonté de combattre ce mal afin de retrouver la paix et la liberté.

Ils avaient cette conscience de classe qui en faisait des humanistes, des internationalistes.

Certains d'entre eux, dont Missak Manouchian, étaient des camarades de la CGT. Ils sont tombés en héros, en martyrs, en défendant des valeurs de fraternité, de solidarité, de paix, au plus proche de leur communauté d'origine. Ils sont un symbole de lutte contre les idées nauséabondes de l'extrême droite, qui cherche à diviser le monde du travail.

Ne laissons pas la place à celles et ceux qui voudraient nous vendre le mythe de «l'intégration à la française» mais qui, sous la dictée de la droite extrême, n'ont pas hésité à adopter le projet de loi «asile et immigration».

Une loi de la honte qui s'attaque aux droits fondamentaux de toutes et tous et ne répond pas aux causes de l'exil forcé des hommes, femmes et enfants fuyant les guerres, les dictatures, le réchauffement climatique...

Une loi inspirée par l'extrême droite qui s'attaque frontalement au Pacte Républicain, hérité du Conseil National de la Résistance, en remettant en cause le droit du sol et en instaurant la préférence nationale.

Fidèle aux idéaux portés par Missak Manouchian et ses camarades, la CGT lutte pour que la France soit un pays de Liberté, de Paix et de Progrès Social. Une France terre d'accueil, dans laquelle nous aurions toutes et tous les mêmes droits.

Ce 21 février, le peuple français a honoré la mémoire des résistants du groupe Manouchian, comme en était persuadé Missak dans la dernière lettre écrite à sa femme Mélinée avant de mourir. Celle qui disait de lui « sa vie était un combat perpétuel - un combat pour sa propre dignité c'est-à-dire pour la dignité de tous les Hommes ».



Ce 21 février, la CGT, fière de son histoire, et pour construire les combats de demain, a rendu hommage à

ces hommes et à ces femmes, nos camarades avec une prise de parole de Sophie BINET.

<https://www.cgt.fr/hommage23>





### Evolution de la SNCF

La SNCF est en constante évolution pour répondre aux injonctions de l'Europe et au libéralisme exacerbé auquel s'adonnent les gouvernements successifs de notre pays.

Loin d'être exhaustif, les rappels ci-dessous peuvent servir à suivre ces évolutions au fil du temps.

Quelques repères à connaître :

**1938 :** En application du décret-loi de 1937, les 5 grandes compagnies ferroviaires du pays (Nord, Est, Midi, PO et PLM) sont fusionnées, le 1er janvier 1938, afin de donner naissance officiellement à la Société Nationale des Chemins de Fer français. Le réseau français compte alors 515 000 cheminots et 42 700 km de voies.

**1971 :** Une convention vient modifier celle de 1938. Elle donne à la SNCF une autonomie de gestion. L'Etat compensera financièrement ses obligations de Service Public. L'Entreprise doit tendre à l'équilibre financier.

**1983 :** Le 30 décembre 1982, est promulguée la Loi d'Orientation des Transport Intérieurs (LOTI) qui crée le 1<sup>er</sup> janvier 1983 l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dénommé Société nationale des chemins de fer français.

**1990 :** Séparation de l'Infrastructure

et de l'Exploitation des trains suivant une Directive Européenne.

**1997 :** 1er janvier 1997 : la propriété et la responsabilité du réseau ferré national sont transférées à un nouvel EPIC, Réseau ferré de France (RFF), la SNCF conservant seulement la mission d'exploiter les services de transport de marchandises et de voyageurs. Elle reste toutefois le gestionnaire délégué de l'infrastructure pour le compte de RFF.

**2002 :** La compétence du transport régional (TER) est transférée aux régions administratives.

**2006 :** Ouverture du FRET ferroviaire à la concurrence.

**2014 :** Réunification Réseau ferré de France (RFF) et la SNCF au 1er janvier 2015. La nouvelle SNCF se composera de trois établissements publics à caractère industriel et commercial : un EPIC de tête, SNCF, chargé du pilotage stratégique du groupe, SNCF Réseau, propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national, et SNCF Mobilités, chargé de l'exploitation des trains.

**2020 :** La SNCF devient une Société Anonyme (SA) à capitaux publics. Elle est découpée en 5 parties :

- ◆ SNCF : Société mère
- ◆ SNCF Réseau : Exploitation, maintenance et aménagement
- ◆ SNCF Gare & Connexions : Chargée de la gestion des gares
- ◆ SNCF Voyageurs : Exploitation des trains de voyageurs
- ◆ FRET SNCF

Chacune de ces entités dispose de centaines de filiales en France et à l'étranger.

*Philippe CHESTIER*

Lors de l'Assemblée Générale du 9 janvier 2024 le rapport financier a mis en exergue les difficultés financières que rencontre notre section.

Nous terminons les exercices budgétaires en déficit chaque année (- 2976,90 € pour 2023).

Les envois postaux restent un poste de dépense non négligeable et une piste d'amélioration de notre trésorerie.

**Si vous recevez ce journal par voie postale et que néanmoins vous possédez une adresse mail, il serait financièrement et écologiquement bénéfique que cet envoi puisse se faire par voie électronique, donc par mail.**

Pour communiquer cette adresse vous pouvez contacter :

Philippe CHESTIER 06 03 53 13 31

Didier ARNAUD 06 81 06 05 65

*Le Bureau de la Section*



### **Jeux olympiques : La capitale Parisienne cherche « à cacher ses pauvres ».**

Les villes organisatrices des JO ont toujours veillé à éloigner les populations jugées indésirables du cœur de la compétition. Paris n'y échappera pas car c'est « hélas gravé dans l'ADN des Jeux ».

Comme lors des précédentes éditions, Paris veut présenter au monde entier son image la plus flatteuse à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques qui vont se tenir l'été prochain. Quitte à opérer un « nettoyage social ».

*Médecins du Monde* dénonce le côté sombre de la compétition mondiale.

Melora Koepke, géographe urbaine, chercheuse à l'université Paris-Est-Créteil, travaille sur la gestion des espaces publics en temps de crise. Ses observations de terrain se sont déroulées dans le nord-est de Paris, en particulier porte de La Chapelle, l'un des endroits clés des JO avec l'Arena construite pour cette occasion..

Elle a pu observer les changements au fil des mois dans la capitale. Notamment sur le nombre de contrôles policiers, en augmentation. « Il y en avait une fois par semaine, une fois par mois. Désormais les sans-abri, les travailleuses du sexe, les usagers de drogues disent que cela se produit, plusieurs fois par semaine. »

Diverses associations sonnent la même alerte et appellent à prendre en compte « les oubliés de la fête ». Elles déplorent que « la France s'apprête à mettre la poussière de la pauvreté sous le tapis, plutôt que de tenir la promesse de Jeux solidaires. »

**Didier ARNAUD**

### **Nouvelle cure d'austérité de 10 milliards d'euros pour 2024.**

Après une année 2023 de casse sociale marquée par les réformes des retraites et de l'assurance-chômage, on pouvait espérer un relâchement en 2024.

Malheureusement, si au minimum 12 milliards d'euros d'économie sur 2025 restent à l'ordre du jour. L'année 2024 ne sera pas pour autant épargnée par la rigueur budgétaire. Bruno Le Maire a annoncé au journal de TF1 le dimanche 18 février que 10 milliards d'euros d'économies supplémentaires seront actés dans les prochains jours.

Une annonce que le ministre a justifiée par la révision à la baisse des prévisions de croissance économique française pour 2024 de 1,4 % à 1 %.

Après avoir déjà eu recours à vingt-trois articles 49.3 sur les questions budgétaires pour s'éviter des débats parlementaires, l'exécutif va de nouveau contourner la représentation nationale, en passant cette fois par décrets. Par ce biais, le budget 2024 des ministères sera raboté de 5 milliards d'euros, et les politiques publiques, de 5 milliards également.

Le ministre délégué chargé des comptes publics Thomas Cazenave, prévoit notamment de couper 1,5 milliard d'euros dans la masse salariale et les achats de l'État ; mais aussi de baisser « de 20 % les déplacements des agents » et d'accélérer les cessions de bureaux pour réduire de 25 % les surfaces occupées par les services de l'État.

Bruno Le Maire a évoqué aussi l'économies d'un milliard d'euros sur les budgets de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Business France, France Compétences ou encore le Centre national d'études spatiales.

Ainsi que sur, le « fonds vert » à destination des collectivités locales qui était pourtant la nouvelle martingale écolo trouvée par Bercy pour calmer le mécontentement des élus locaux face à la baisse

de leurs moyens, va finalement être raboté de 400 millions d'euros.

L'écologie est la grande perdante, car il est aussi prévu de réduire d'un milliard d'euros l'enveloppe de l'aide à la rénovation énergétique « MaPrimeRénov », pourtant un des piliers de la politique de rénovation énergétique du gouvernement.

Autre mesure de rigueur : Bercy va demander aux salarié(e)s une participation forfaitaire pour bénéficier du compte personnel de formation (CPF) à hauteur de 10 % du prix des formations. La mesure sera effective dès cette année. Afin de permettre de générer 200 millions d'euros d'économies sur un total de deux milliards ».

Toujours sur le terrain de l'emploi, l'exécutif a prévu de réduire les aides à l'apprentissage de 200 millions d'euros. Une paille vu le coût global de près de 20 milliards d'euros par an de la politique de soutien à l'apprentissage.

Dernière mesure : le plan d'investissement dans les compétences (PIC) sera, lui aussi, raboté de 150 millions d'euros. Sous couvert d'avoir réduit le chômage, le gouvernement dit ajuster sa politique de l'emploi à la réalité du chômage et plus particulièrement à la réalité des finances publiques.

Si le gouvernement touche ici à plusieurs dispositifs qu'il a lui-même créés, il n'a en revanche pas voulu revenir sur ses baisses d'impôts instaurées en 2018 sur les entreprises et les ménages les plus aisés. « Nous refusons la facilité de l'augmentation des taxes et des impôts », s'entête Bruno Le Maire.

Pourtant, le dernier rapport du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital suppression de l'ISF, instauration d'une flat tax de 30 % sur les revenus du capital ne trouvait pas d'effet vertueux de ces mesures sur

l'emploi et l'investissement, et chiffrait leur coût net à plus de 3 milliards d'euros par an pour les finances publiques.



**Didier ARNAUD**

### **Deux poids, deux mesures**

Un "deux poids, deux mesures" avec les agriculteurs ? La leader de la CGT, Sophie Binet, a appelé vendredi 9 février le Premier ministre Gabriel Attal à "mettre fin à la répression syndicale", alors qu'un millier de militants CGT sont poursuivis en justice après des actions de terrain.

Face à la mobilisation des agriculteurs ces dernières semaines, le gouvernement a choisi d'user de la force avec une grande modération, expliquant qu'on ne répond pas par la force à ceux qui souffrent, rappelle Sophie Binet dans un courrier adressé au Premier ministre. Pourtant, des routes ont été bloquées, des bâtiments publics brûlés et des menaces de mort proférées contre des agents publics.

« La CGT vous appelle donc à la cohérence : 1.000 militants et militantes CGT font l'objet de procédures en justice suite à des actions syndicales qui n'ont occasionné aucun dommage matériel ni aucune at-

teinte physique », poursuit Sophie Binet, appelant solennellement le gouvernement à mettre fin à ce deux poids deux mesures et à faire cesser cette répression anti-syndicale.

Des instruments de la lutte anti-terroriste pour criminaliser les mouvements sociaux.

La CGT demande que des instructions soient données aux parquets et services de police pour que les mêmes principes s'appliquent aux agriculteurs et syndicalistes, et réclame une table ronde pour faire le point sur les procédures en cours. Trois membres du bureau confédéral ont été convoqués devant la justice, souligne-t-elle, et cela a pour conséquence de décomplexer la répression patronale.

«En utilisant les instruments de la lutte anti-terroriste pour criminaliser les mouvements sociaux, en nous qualifiant parfois d'ailleurs d'éco-terroristes, votre gouvernement fait tomber des digues et, si par malheur l'extrême droite arrivait au pouvoir, l'ensemble des instruments seraient en place pour mater toute contestation », conclut-elle.

### **Le Public, garant de l'égalité**

Il est mis de plus en plus au grand jour les scandales financiers et de détournements d'argent public, sur lesquels notre Gouvernement ferment les yeux et en rajoute si nécessaire pour satisfaire le monde de la privatisation et des riches.

La CGT dit haut et fort que les services publics restent indispensables à la société. Ils sont le principal instrument de redistribution de l'impôt, le meilleur rempart contre la marchandisation de services essentiels : la santé, l'éducation, la justice, la police, la fiscalité, le sauvetage, la sécurité, le transport, l'énergie, l'eau,...

Ils assurent et garantissent l'égalité territoriale dans l'accès à des biens communs nécessaires à tous. Surtout leur coût sera toujours proportionnel aux moyens de chacun. Ils sont en effet comme le disait Jean Jaurès « le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. »

*Chantal LECOFFRE*

### **Mardi 26 mars - Manifestation des retraités·e·s**

A l'appel de l'Union Confédérale des Retraités (UCR) et des 8 autres organisations de retraités, des manifestations et rassemblements seront organisées en Région pour l'augmentation des pensions de 10 %. D'ores et déjà, l'UCR-CGT et le Groupe des 9 exigent, pour 2024, une augmentation supérieure à 5,2 % et qui ne correspond pas aux pertes de pouvoir d'achat depuis 6 ans. De 2017 à 2023, les retraités ont dû subir une perte de 9,6 % de leurs pensions, ce qui correspond à une perte équivalente à 2,4 mois par an ou encore de 3,6 mois pour les retraités assujettis à la CSG.



## LES DROITS DES FEMMES DU MOYEN AGE A NOS JOURS

**VENDREDI 22 MARS 2024**

**À 20H30 À LUSIGNAN**

ESPACE 5 (Route de Jazeneuil)

Conférence suivie d'un débat :

« LES DROITS DES FEMMES DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS »

« Ces femmes, dont André Léo, qui les ont fait évoluer ».

Conférencière : Isabelle SOULARD (Historienne et auteure)

BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE D'ANDRÉ LÉO (1824-1900)

Au Moyen-âge, les femmes possédaient un certain nombre de droits et pouvaient exercer toutes sortes de professions. Puis, elles ont perdu ces droits et la notion de métier d'homme est apparue. Jusqu'à ce que des femmes, comme ANDRÉ LÉO, fassent évoluer leurs droits.



### ANDRÉ LÉO :

Née en 1824 à LUSIGNAN, ayant vécu son enfance à Champagné St Hilaire dans la Vienne et morte à ST Maurice (94) en 1900. Léo, formé du prénom des deux fils qu'elle a eus avec Georges Champseix, compagnon de lutte et son mari qui décèdera en 1863.

Adhérente à l'Association Internationale des Travailleurs, elle s'exprime dans différents journaux pour dénoncer la condition dans laquelle les femmes sont maintenues, loin de l'éducation et des responsabilités.

Elle préconise au premier chef l'éducation comme moyen de libération. Prenant parti pour la république et la cause des travailleurs des villes et des campagnes, elle s'engage dans la Commune de Paris de 1871.

Cachée d'abord par une amie, elle échappe à la sanglante répression versaillaise, trouve refuge en Suisse puis en Italie. Elle vit avec Benoît Malon jusqu'en 1878. Elle reviendra à Paris en 1881, fera encore de nombreux voyages en Italie avant de s'établir enfin à St Maurice. Sa ligne politique sans concession en fait une figure marquante du mouvement social du XIXème siècle.

**Annick BERNARDEAU**



### Défense de la ligne ferroviaire Angoulême-Limoges

Co organisée par l'association ANGOULIM (collectif d'usagers pour la défense de la ligne Angoulême Limoges) avec le soutien du Comité Régional de Vigilance Ferroviaire (CRVF) de Nouvelle Aquitaine et du Limousin et de la CGT, la marche pour la réouverture de la ligne Angoulême-Limoges se déroulera du 13 au 16 mars prochain entre Saillat et Angoulême. Il est important qu'il y ait beaucoup de monde le samedi 16 mars à Angoulême pour l'arrivée de la marche.

Jean-Louis MOREAU, adhérent de notre section, fera la totalité de la marche.